

Montezillon, le 23 mars 2013

Résolution

## **Pour Pro Natura Neuchâtel, deux sites éoliens sur nos crêtes, c'est tolérable, cinq c'est trop !**

**L'assemblée générale de PRO NATURA NEUCHÂTEL est réunie ce soir vendredi 22 mars 2013 au musée d'histoire naturelle de la Chaux-de-Fonds.**

PRO NATURA NEUCHÂTEL a pris connaissance du récent rapport du Conseil d'ETAT au Grand Conseil numéro 12 031 traitant de l'initiative « Avenir des crêtes : au peuple de décider ».

La proposition du gouvernement consiste à demander le rejet de cette initiative et l'approbation d'une modification du « Décret de protection des sites naturels du canton de 1966 » en y intégrant cinq périmètres permettant l'édification d'autant de sites éoliens dans la zone protégée des crêtes de notre canton. Cette modification législative aurait valeur de contre-projet à l'initiative.

Si le Grand Conseil acceptait cette proposition, le vote du peuple neuchâtelois sur cet objet serait organisé dans un délai de six mois à partir de la décision du parlement.

Depuis le début de la procédure de consultation sur ce sujet, notre association a toujours défendu l'idée de limiter à deux le nombre de parcs éoliens sur les crêtes du Jura neuchâtelois, en excluant les sites les plus préjudiciables pour la nature et le paysage, ce que nous avons à chaque étape, argumenté de manière circonstanciée. Nous avons longtemps espéré être entendus avec cette proposition raisonnable. Il est désormais clair que ce ne sera pas le cas.

Si notre association est convaincue de la nécessité d'encourager la promotion d'énergies renouvelables, c'est à condition que les projets présentés aient des impacts limités et supportables en regard de la sauvegarde nécessaire tant du paysage que des milieux naturels sensibles concernés.

Aussi, si le Grand Conseil venait à approuver la proposition regrettable du gouvernement - ce que nous déplorerions vivement -, PRO NATURA NEUCHÂTEL recommanderait l'acceptation de l'initiative populaire « Avenir des crêtes : au peuple de décider » et le rejet du contre-projet. Seule cette solution permettrait au peuple neuchâtelois de conserver son contrôle sur l'avenir éolien de notre canton.

(2131 signes)

---

Informations complémentaires :

Michel von Wyss, président de Pro Natura Neuchâtel, 032 724 32 32, [pronatura-ne@pronatura.ch](mailto:pronatura-ne@pronatura.ch)

